

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1873.



NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le projet de Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1873, s'élève à fr.	13,805.950 »
Le Budget pour 1872 ayant été voté au chiffre de	13,489.580 »
Il y a une augmentation de.	<u>314,350 »</u>

Les causes de cette augmentation sont indiquées ci-après :

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE
DANS LES PROVINCES.

Le crédit de l'article 11, pour les traitements des directeurs et agents du Trésor, est augmenté d'une somme de 9,000 francs, comme conséquence de la conversion de quatre agences auxiliaires du Trésor en agences mixtes et de la création de six nouvelles agences auxiliaires.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 13.

Un inspecteur, un sous-inspecteur et un sous-contrôleur sont spécialement chargés de contrôler la surveillance qui s'exerce sur les 151 fabriques de sucre de betterave actuellement existantes. Vingt nouvelles fabriques paraissant devoir être mises en activité pour la prochaine campagne, ces trois fonctionnaires ne suffiront plus pour garantir efficacement les intérêts du Trésor. On se propose de leur adjoindre un contrôleur spécial, et une augmentation de 4,200 francs est demandée à l'art. 13 pour la création de cet emploi.

ART. 14.

L'augmentation de 50,200 francs provient d'un simple transfert du litt. 6 de l'article 22.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15.

L'ouverture du chemin de fer de Malines à Terneuzen a nécessité la création d'un bureau de douane à la Clinge, ci. fr. 2,000 »

Le service du port d'Anvers a dû être renforcé de deux vérificateurs (un de 3^{me} classe et un de 4^{me} classe), ci 3,500 »

Ensuite de ces dernières créations et du transfert d'un commis aux écritures à Anvers, les indemnités de résidence se sont accrues de. 1,000 »

TOTAL. 6,500 »

Par contre, les charges extraordinaires peuvent être réduites de 2,000 »

RESTE EN AUGMENTATION. fr. 4,500 »

ART. 16.

L'augmentation de 96,500 francs provient d'un transfert des litt. *a* et *i* de l'article 22.

ART. 17.

L'extension extraordinaire des opérations commerciales au port d'Anvers, a rendu indispensable une augmentation notable du personnel de la douane.

D'autres circonstances ont également amené l'augmentation de ce personnel : on citera notamment l'ouverture du chemin de fer de Malines à Terneuzen et la nécessité de réprimer la fraude des alcools. Les cadres ont dû être accrus de :

6 brigadiers des douanes, à 1,400 francs, ci.	fr.	8,400	»
14 sous-brigadiers id., à 1,100 francs		15,400	»
154 préposés	29 à 1,000 francs = 29,000 39 à 900 » = 35,100 85 à 800 » = 68,400	132,500	»
2 matelots de 1 ^{re} classe à 1,100 francs =		2,200	»
1 id. 2 ^e id. 1,000 id. =		1,000	»

Comme on l'a dit à l'article 15 ci-dessus, le nombre des fabriques de sucre de betterave devant être augmenté de 20 pour la campagne prochaine, il sera nécessaire de créer un personnel de surveillance de 850 hommes pour cinq mois

A REPORTER. . . fr. 157,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 157,500 »

d'exercice, soit une dépense de $\frac{800}{12} \times 5 = 333.35 \times 850$, ci, en
chiffres ronds fr. 283,400

Pour 1872, cette dépense a été évaluée à 248,000

Soit, pour 1873, une augmentation de. fr. 55,400 »

Comme conséquence de l'extension des cadres, les indem-
nités de résidence doivent être augmentées de 25,950 »

TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . . fr. 218,850 »

ART. 18.

Lors de la réorganisation du service des essais des matières d'or et d'argent, on a maintenu dans les cadres un agent qui jouissait d'un traitement de 5,800 francs.

Le maximum du traitement des essayeurs étant actuellement de 3,500 francs, on porte dans les charges extraordinaires la différence de 2,300 francs.

ART. 19.

En vertu d'un arrêté royal du 22 décembre 1862, un supplément de traitement d'environ 20 francs par mois est alloué aux employés des douanes détachés pour la surveillance des fabriques de sucre, afin de leur tenir lieu d'indemnité de déplacement.

Ce supplément est devenu insuffisant par suite du renchérissement considérable des loyers et des objets nécessaires à la vie.

Il importe de rémunérer convenablement ces employés, qui sont chargés d'une mission de confiance intéressant en même temps le Trésor public et les fabricants de bonne foi. Il a paru convenable de fixer le supplément de traitement de manière à leur procurer, en moyenne, une augmentation d'environ 16 francs par mois.

De ce chef, et en tenant compte du personnel à nommer pour les 20 nouvelles fabriques prévues, l'allocation est augmentée de 79,000 francs.

ART. 20.

Par suite des extinctions qui se sont produites parmi les fonctionnaires en disponibilité, le crédit de l'article 20 peut être réduit de 20,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22.

Deux allocations, l'une de 55,000 francs, l'autre de 61,500 francs, pour confection et copies des rôles des contributions directes, ont été transférées de l'article 22 à l'article 16 du Budget, ci . . . fr. 96,500 »

En outre, un crédit de 50,200 »
pour indemnités aux géomètres du cadastre, a
été transféré à l'article 14.

ENSEMBLE. fr. 146,700 »

Autrefois, il n'était accordé de frais de déplacement qu'aux employés appelés dans une autre province dans l'intérêt du service. Il a paru équitable d'étendre cette mesure aux employés mariés ou veufs avec enfants, déplacés dans la même province pour raisons du service, et c'est ce qui a été décidé par un arrêté royal du 4 septembre 1871.

L'augmentation de dépense prévue de ce chef est estimée
à 14,000 »

Reste pour l'article une diminution de fr. 132,700 »

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 27.

L'augmentation de 1,500 francs proposée à cet article résulte de quelques modifications introduites dans le personnel de plusieurs voies navigables et de la nomination d'un éclusier-receveur, nécessitée par la mise en exploitation du canal de Roulers à la Lys.

ART. 28.

Le crédit extraordinaire de 1,000 francs porté au Budget de 1872 est supprimé.

ART. 31.

Une augmentation de 2,000 francs est demandée à cet article afin d'éviter l'allocation d'un crédit supplémentaire que l'on doit proposer chaque année à cause de l'insuffisance du chiffre actuel.

Le tableau ci-après établit la comparaison entre les crédits proposés pour le Budget de l'exercice 1873 et ceux qui ont été alloués pour 1872 :

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1873, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1872.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1873,					
								SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Administr. centrale	1,025,800	167,000	1,192,800	1,025,800	167,000	1,192,800	"	"	"	"	"	"
II.	— de la trésorerie, etc.	184,000	"	184,000	175,000	"	175,000	9,000	"	"	"	9,000	"
III.	— des contributions, etc.	9,957,950	117,100	10,075,050	9,655,400	156,800	9,772,200	522,550	"	"	19,700	502,850	"
IV.	— de l'enregistrement, etc.	2,259,080	17,000	2,276,080	2,255,580	18,000	2,273,580	3,500	"	"	1,000	2,500	"
V.	Pensions et secours.	58,000	"	58,000	58,000	"	58,000	"	"	"	"	"	"
VI.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX. . . . fr.	15,502,850	501,100	15,805,950	15,107,780	521,800	15,480,580	555,050	"	"	20,700	514,550	"
DIFFÉRENCES. fr.								EN PLUS : 555,050		EN MOINS : 20,700		EN PLUS : 514,550	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1873,
est fixé à la somme de *treize millions huit cent trois mille
neuf cent trente francs* (15,805,950 francs), conformément
au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1872.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(344)

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1873.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	1,192,800 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	621,500 »	5,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées.	7,000 »	»	
5	Matériel.	99,000 »	50,000 »	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	»	
7	Service de la monnaie	16,100 »	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de mon- naies de cuivre.	»	150,000 »	
9	Magasin général des papiers	168,000 »	»	
10	Documents statistiques	18,000 »	»	
CHAPITRE II. ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	146,500 »	»	184,000 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	57,500 »	»	
CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
13	Surveillance générale. — Traitements.	516,400 »	»	10,075,050 »
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	448,200 »	24,500 »	
15	— des contributions di- { Traitements fixes	1,850,200 »	4,000 »	
16	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités (crédit non limitatif)	1,955,500 »	»	
17	— des douanes et de la recherche maritime	4,626,050 »	6,000 »	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	57,500 »	2,500 »	
19	Suppléments de traitement	226,500 »	»	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	»	65,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	80,800 »	15,500 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	288,800 »	»	
23	Police douanière	5,000 »	»	
24	Frais d'expertise en matière de douanes (<i>crédit non limitatif</i>) . .	2,000 »	»	
25	Matériel.	145,000 »	»	
A REPORTER. . . . fr.		11,167,750 »	284,100 »	11,451,850 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	11,167,750 »	284,100 »	11,451,850 »
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	458,800 »	»	
27	— — du domaine	119,200 »	7,000 »	
28	— — forestier	352,580 »	»	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,110,000 »	»	
30	— des greffiers (crédit non limitatif)	60,000 »	»	2,276,080 »
31	Matériel.	49,500 »	»	
32	Dépenses du domaine	77,500 »	10,000 »	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
34	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limitatif). .	1,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	
36	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 »	»	58,000 »
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA Caisse TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
37	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.	10,000 »	»	
38	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses	10,000 »	»	50,000 »
39	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . .	10,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.	15,502,850 »	501,100 »	15,803,950 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1872.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1873.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
CHAPITRE I ^{er} .											
ADMINISTRATION CENTRALE.											
1	»	Traitement du Ministre.									
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service									
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				CHARGES		ordinaires.	extraordin.		
CHARGES											
ordinaires.	extraordin.										
3	{	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.	52,500	2,000						
		b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500	»						
				71,000	2,000						
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs									
Matériel.											
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>				CHARGES		ordinaires.	extraordin.		
CHARGES											
ordinaires.	extraordin.										
5	{	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais	53,000	»						
		b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	20,000	»						
		c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles	26,000	30,000						
				99,000	30,000						
Service de la Monnaie.											
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.		4,200	»						
7	{	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie	4,600	»						
		b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	6,000	»						
		c.	Frais pour le service du contrôle.	1,500	»						
		d.	Location d'une maison pour le service de l'administration; contributions, abonnement à l'eau et au gaz	4,000	»						
				16,100	»						
A REPORTER. fr.											

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
621,500	5,000	626,500	626,500	»	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
99,000	50,000	129,000	129,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
839,800	37,000	876,800	876,800	»	»	

DÉVELOPPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
		REPORT. . . . fr.																		
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																		
8	»	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre																		
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																		
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>80,000</td><td>»</td></tr><tr><td>15,000</td><td>»</td></tr><tr><td>75,000</td><td>»</td></tr><tr><td>168,000</td><td>»</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	80,000	»	15,000	»	75,000	»	168,000	»						
CHARGES																				
ordinaires.	extraordin.																			
80,000	»																			
15,000	»																			
75,000	»																			
168,000	»																			
9	a.	Papiers à timbrer.																		
	b.	Papier électoral																		
	c.	Autres papiers de toute espèce.																		
		<i>Documents statistiques.</i>																		
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>																		
	b.	— de publication																		
		<table><tr><td>12,000</td><td>»</td></tr><tr><td>6,000</td><td>»</td></tr><tr><td>18,000</td><td>»</td></tr></table>	12,000	»	6,000	»	18,000	»												
12,000	»																			
6,000	»																			
18,000	»																			
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																		
		CHAPITRE II.																		
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																		
		<table><tr><th rowspan="2">Nombre d'AGENTS.</th><th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>32</td><td>3,000 à 8,000</td><td>156,900</td><td>»</td></tr><tr><td>»</td><td>300 à 600</td><td>9,600</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td></td><td>57,500</td><td>»</td></tr></table>	Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	32	3,000 à 8,000	156,900	»	»	300 à 600	9,600	»			57,500	»
Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																		
		ordinaires.	extraordin.																	
32	3,000 à 8,000	156,900	»																	
»	300 à 600	9,600	»																	
		57,500	»																	
11	a.	Traitements des directeurs et agents																		
	b.	— des agents auxiliaires																		
12	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .																		
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
839,800	37,000	876,800	876,800	»	»	
»	130,000	130,000	130,000	»	»	
168,000	»	168,000	168,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,028,800	167,000	1,192,800	1,192,800	»	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				»		
146,500	»	146,500	137,500	9,000	»	
37,500	»	37,500	37,500	»	»	
184,000	»	184,000	175,000	9,000	»	
* DIFFÉRENCE. . . . fr.				9,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
Surveillance générale.							
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— des inspecteurs provinciaux.	3	1 ^{re}	6,500	32,500	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	c.	— de l'inspecteur spécial.	1	»	6,500	6,500	»
	d.	— du sous-inspecteur spécial	1	»	Max. 3,500 Min. 4,500	5,500	»
	e.	— du contrôleur id.	1	»	Max. 4,200 Min. 3,000	4,200	»
	f.	— d'un chimiste-avisur.	1	»	2,500	2,500	»
	g.	— des premiers commis de direction.	5	1 ^{re}	5,000	15,000	»
			3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
	h.	— des seconds commis de direction	14	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,400	38,400	»
			15	2 ^e	2,000	30,000	»
			21	3 ^e	4,600	33,600	»
			23	4 ^e	1,200	30,000	»
			106	..	..	316,400	»
	Service de la conservation du cadastre.						
14	a.	Traitements des inspecteurs	5	»	6,500	»	19,500
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	4,000	24,000	»
			6	2 ^e	3,500	21,000	»
			6	3 ^e	3,000	18,000	»
	c.	— des géomètres	50	1 ^{re}	2,200	110,000	3,000
			50	2 ^e	1,800	90,000	
			50	3 ^e	1,500	75,000	
			50	4 ^e	1,200	60,000	
	d.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	50,200	
			221	..	..	448,200	24,500
À REPORTER. . . . fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
516,400	»	516,400	512,200	4,200	»	
448,200	24,500	472,700	422,500	50,200	»	
764,600	24,500	789,100	754,700	54,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.							
		REPORT. . . . fr.							
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite). *							
		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.							
15	a.	Traitements des contrôleurs	23	1 ^{re}	5,000	125,000	»		
			26	2 ^e	4,200	109,200	»		
			26	3 ^e	5,600	95,600	»		
			25	4 ^e	5,000	75,000	»		
			b.	— des sous-contrôleurs	25	»	2,000	50,000	»
					4	1 ^{re}	9,000	56,000	»
			c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée.	5	2 ^e	7,500	37,500	»
					2	3 ^e	6,000	12,000	»
					4	4 ^e	4,700	18,800	»
					8	5 ^e	5,600	28,800	»
					11	6 ^e	2,700	29,700	»
					17	7 ^e	2,000	34,000	»
					22	1 ^{re}	5,000	66,000	»
					27	2 ^e	2,500	67,500	»
			d.	— des vérificateurs.	54	3 ^e	2,000	68,000	»
					54	4 ^e	1,500	51,000	»
					20	1 ^{re}	2,200	44,000	»
					28	2 ^e	1,800	50,400	»
			e.	— des commis aux écritures.	56	3 ^e	1,500	54,000	»
					42	4 ^e	1,200	50,400	»
f.	— des commis des accises	185	1 ^{re}	1,500	277,500	»			
		186	2 ^e	1,200	225,200	»			
		100	3 ^e	1,000	100,000	»			
g.	Indemnités de résidence.	100	4 ^e	900	90,000	»			
		»	»	»	58,600	4,000			
			992	..	..	1,850,200	4,000		
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (556 agents)					1,837,000	»	
							55,000	»	
							61,500	»	
							4,953,500	»	
		(Credits non limitatifs)							
		A REPORTER. . . . fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
764,600	24,500	789,100	734,700	54,400	»	
1,850,200	4,000	1,854,200	1,849,700	4,500	»	
1,933,500	»	1,933,500	1,837,000	96,500	»	
4,548,500	28,500	4,576,800	4,421,400	155,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		Service des douanes et de la recherche maritime.					
			Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.	
17	a.	Traitement du directeur chargé du service actif des douanes sur les chemins de fer	1	»	8,000	8,000	»
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	5,500	5,500	»
	c.	— des contrôleurs	13	1 ^{re}	4,200	63,000	»
			16	2 ^e	3,600	57,600	»
			17	3 ^e	3,000	51,000	»
	d.	— des lieutenants	43	»	2,000	86,000	»
	e.	— des sous-lieutenants	57	»	1,800	102,600	»
	f.	— des brigadiers	463	»	1,400	648,200	»
	g.	— des sous-brigadiers.	316	»	1,100	567,600	»
	h.	— des préposés	900	1 ^{re}	1,000	900,000	»
			960	2 ^e	900	864,000	»
			908	3 ^e	800	726,400	»
	i.	— des préposés temporaires.	830	»	»	283,400	»
	j.	— des matelots	34	1 ^{re}	1,100	37,400	»
			30	2 ^e	1,000	30,000	»
	k.	— des mous ses	4	»	»	2,400	»
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600	»
	m.	Indemnités de résidence.	»	»	»	184,350	6,000
			4815	..	..	4,626,050	6,000
		Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.					
18	»	Traitements des essayeurs	3	1 ^{re}	3,500	10,500	»
			3	2 ^e	3,000	9,000	»
			4	3 ^e	2,500	10,000	2,300
			4	4 ^e	2,000	8,000	»
			14	..	..	37,500	2,300
		A REPORTER. fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUUMENTATION.	DIMINUTION	
1,548,300	28,500	4,376,800	4,421,400	155,400	»	
4,626,050	6,000	4,632,050	4,415,200	218,850	»	
37,500	2,300	39,800	37,500	2,300	»	
9,211,850	36,800	9,248,650	8,872,100	376,550	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC (suite).			
		Suppléments de traitement extraordinaires.			
19	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique			
		Traitements temporaires.			
20	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés			
		Frais de bureau et de tournées:			
21	{	a.	Frais de bureau	30,800	6,300
		b.	Frais de tournées	50,000	9,000
				80,800	15,300
		Indemnités, primes et dépenses diverses.			
22	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	30,000	»	
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	70,000	»	
	c.	— aux répartiteurs pour les patentes	35,000	»	
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000	»	
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	»	
	f.	— de déplacement aux employés des provinces.	19,500	»	
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de la conservation du cadastre	40,000	»	
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000	»	
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000	»	
	j.	Frais d'escorte de la douane	16,000	»	
			288,800	»	
		A REPORTER. fr.			

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,211,850	36,800	9,248,650	8,872,100	376,550	»	
226,500	»	226,500	147,500	79,000	»	
»	65,000	65,000	85,000	»	20,000	
80,800	15,500	96,100	96,100	»	»	
288,800	»	288,800	421,500	»	152,700	
9,807,950	117,100	9,925,050	9,622,200	455,550	152,700	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. . . . fr.																
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																
		Police douanière.																
23	»	Mesures de police douanière																
24	»	Frais d'expertise en matière de douane. (Crédit non limitatif.)																
		Matériel.																
25	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations																
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.																
	d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .																
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement																
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordiu.</th></tr><tr><td>30,000</td><td>»</td></tr><tr><td>87,000</td><td>»</td></tr><tr><td>18,600</td><td>»</td></tr><tr><td>7,000</td><td>»</td></tr><tr><td>400</td><td>»</td></tr><tr><td>143,000</td><td>»</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordiu.	30,000	»	87,000	»	18,600	»	7,000	»	400	»	143,000	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordiu.																	
30,000	»																	
87,000	»																	
18,600	»																	
7,000	»																	
400	»																	
143,000	»																	
		TOTAL DU CHAPITRE-III. . . . fr.																

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,807,950	117,100	9,925,050	9,622,200	455,550	152,700	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
9,957,950	117,100	10,075,050	9,772,200	455,550	152,700	
AUGMENTATION. . . fr.				302,850		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.						
		Enregistrement et timbre. — Personnel.				
26	a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
	b.	Inspecteurs.	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
			6 2 ^e cl.	6,500	59,000	»
			12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
	c.	Vérificateurs	12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
			12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
	d.	Premiers commis de direction.	9	3,300 à 4,300	36,000	»
	e.	Seconds — —	19	1,500 à 2,600	37,000	»
	f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,400	2,800	»
	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800	»
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100	»
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000	»
	j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	5,200	5,200	»
	k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire	»	»	2,400	»
	l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	51	1,000 à 2,000	45,500	»
	m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires. .	»	»	5,000	»
			128		458,800	»
A REPORTER. fr.						

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Domaines. — Traitements.			
		Canal de Pommerœul.			
a.		Receveur principal	1	5,000	5,000 »
b.		Éclusiers-receveurs	2	800 et 1,100	1,900 »
c.		Sergent d'eau chargé du versement des recettes . . .	1	100	100 »
		Canal de Charleroi et ses embranchements.			
d.		Receveurs	7	330 à 5,000	19,800 »
e.		Éclusiers et autres agents au service du contrôle. . .	15	24 à 400	5,200 »
		Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.			
		Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	230 à 550	1,150 »
g.		Garde-canal messenger	1	175	175 »
		Sambre canalisée.			
h.		Receveurs	2	5,000	10,000 »
i.		Éclusiers-receveurs	11	400 à 900	6,500 »
j.		Messagers gardes-canal.	2	1,000 et 1,150	2,150 »
		Canal de Mons à Condé.			
k.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	530 à 800	2,700 »
l.		Pontonier au service du contrôle	1	150	150 »
m.		Garde-canal chargé des versements	1	500	500 »
		Meuse.			
n.		Percepteurs	5	130 à 1,250	4,200 »
		Escaut.			
o.		Éclusiers-receveurs	6	330 à 550	2,700 »
p.		Percepteur.	1	1,000	1,000 »
		Demer.			
q.		Éclusier-receveur.	1	350	350 »
r.		Pontonier au service du contrôle	1	150	150 »
		Lys.			
s.		Éclusiers-receveurs	7	200 à 350	2,500 »
t.		Pontonniers au service du contrôle	2	150 et 200	350 »
		A REPORTER.	74		64,175 »

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		Domaines. — Traitements (suite).				
			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares extraordin.	
		REPORT.	74		64,175	»
		Canal de Gand à Ostende.				
u.		Percepteurs	2	700 et 800	1,500	»
v.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	450 à 750	1,250	»
w.		Éclusier au service du contrôle	1	150	450	»
		Canal de Terneuzen et Moervaert.				
x.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	300 à 400	1,550	»
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.				
y.		Percepteur	1	700	700	»
z.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	250 à 750	4,900	»
aa.		Éclusiers au service du contrôle	2	100 et 150	250	»
bb.		Gardes-canal messagers.	5	50 à 155	375	»
		Petite Nèthe canalisée.				
cc.		Éclusiers-receveurs	5	550 à 450	1,150	»
dd.		Pontonier au service du contrôle	1	150	450	»
		Canal de Liège à Maestricht.				
ee.		Éclusiers-receveurs	5	550 à 700	2,200	»
ff.		Gardes-canal messagers.	2	175	550	»
		Yser et canal de Plusschendaete.				
gg.		Percepteur	1	500	500	»
hh.		Éclusier-receveur.	1	650	650	»
		Canal de Roulers à la Lys				
ii.		Éclusier-receveur.	1	500	500	»
		Canal de Deynze à Schipdonck.				
jj.		Éclusiers-receveurs	2	450 et 550	950	»
kk.		Contrôleurs des différentes voies navigables	6	5,500 à 4,500	24,000	»
ll.		Sous-contrôleur	1	2,400	2,400	»
		A REPORTER.	126		107,700	»

27
(suite).

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		Domaines. — Traitements (suite).
		REPORT.
		Bateaux à vapeur.
	mm.	Délégués à la recette.
		Extraction du minerai de fer.
	nn	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveil- lance des travaux, et frais de voyage.
		Palais de Liège.
27 (suite).	oo.	Conciergerie
		Maison hanseatique à Anvers.
	pp.	Conciergerie surveillant
		Palais de Tervueren.
	qq.	Personnel
	rr.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.
		Forêts. — Traitements.
	a.	Inspecteurs.
	b.	Sous-inspecteurs.
28	c.	Gardes généraux.
	d.	Brigadiers et gardes.
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de mala- dies, intérim, etc.
29	"	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)
30	"	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
119,200	7,000	126,200	124,700	1,500	»	
552,580	»	552,580	552,580	»	1,000	
1,110,000	»	1,110,000	1,110,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,080,580	7,000	2,087,580	2,087,080	1,500	1,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		Matériel.		
31	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. .	4,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	3,500	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	30,000	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . .	11,500	»
			49,500	»
		Dépenses du domaine.		
32	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	21,000	»
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	10,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	45,000	»
	f.	Frais de vente et autres actes.	500	»
		77,500	10,000	
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État		
34	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (Ce crédit n'est point limitatif)		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations:</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,080,580	7,000	2,087,580	2,087,080	1,500	1,000	
49,500	»	49,500	47,500	2,000	»	
77,500	10,000	87,500	87,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,259,080	17,000	2,276,080	2,275,580	5,500	1,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				2,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
37	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
38	»	Matériel, frais de déplacement. — Indemnités diverses
39	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS. alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	348	Administration centrale
II.	350	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	352	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	362	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	372	Pensions et secours
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,025,800 »	167,000 »	1,192,800 »	1,192,800 »	»	»	
184,000 »	»	184,000 »	175,000 »	9,000 »	»	
9,957,950 »	117,100 »	10,070,550 »	9,772,200 »	453,550 »	452,700 »	
2,259,080 »	17,000 »	2,276,080 »	2,275,580 »	5,500 »	1,000 »	
58,000 »	»	58,000 »	58,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,502,850 »	501,100 »	15,803,950 »	15,489,580 »	468,050 »	155,700 »	
AUGMENTATION. fr.				514,550 »		

(376)

ANNEXE
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1875.

LISTE
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1871,
ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,
publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1^{re} Pensions de retraite accordées

NOMBRÉS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
1	5842	6 février 1871 .	Inspecteur général des contribut.	18	72	Marié . . .	»	»	Age avancé .
2	5845	17 juin 1871 .	Receveur des contributions . .	21	75	Veuf . . .	»	»	Id. . .
3	5844	6 février 1871 .	Second commis au Ministère . .	51	72	Célibataire .	»	»	Id. . .
4	5845	Id. . .	Commis des accises	27	60	Veuf . . .	1	7	Infirmités . .
5	5846	Id. . .	Id.	18	59	Id. . . .	2	15 8	Id. . .
6	5847	4 avril 1871 .	Id.	50	64	Marié . . .	»	»	Id. . .
7	5848	Id. . .	Receveur de l'enregistrement .	25	61	Id. . . .	»	»	Id. . .
8	5849	Id. . .	Receveur des contributions . .	52	75	Id. . . .	»	»	Age avancé .
9	5850	17 juin 1871 .	Id.	19	73	Id. . . .	»	»	Id. . .
10	5851	Id. . .	Id.	29	72	Id. . . .	»	»	Id. . .
11	5852	4 avril 1871 .	Brigadier des douanes	19	62	Veuf . . .	»	»	Infirmités . .
12	5853	17 juin 1871 .	Garde forestier	19	67	Id. . . .	»	»	Age avancé .
13	5854	Id. . .	Commis des accises	35	65	Marié . . .	»	»	Id. . .
14	5855	4 avril 1871 .	Id.	19	66	Id. . . .	»	»	Id. . .
15	5856	Id. . .	Id.	56	67	Id. . . .	»	»	Id. . .
16	5857	17 juin 1871 .	Brigadier des douanes	20	66	Id. . . .	»	»	Id. . .
17	5858	4 avril 1871 . .	Id.	19	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
18	5859	Id. . .	Id.	29	65	Id. . . .	2	15 11	Id. . .
19	5860	Id. . .	Id.	20	62	Id. . . .	1	15	Infirmités . .
20	5861	Id. . .	Id.	19	65	Id. . . .	5	16 15 10 7 1	Id. . .
21	5862	Id. . .	Sous-brigadier des douanes . .	27	65	Id. . . .	»	»	Age avancé .
22	5863	Id. . .	Id.	18	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
23	5864	Id. . .	Id.	25	65	Id. . . .	1	15	Infirmités . .
24	5865	Id. . .	Id.	22	60	Id. . . .	»	»	Id. . .
25	5866	Id. . .	Id.	25	61	Célibataire .	»	»	Id. . .
26	5867	Id. . .	Préposé des douanes	27	65	Marié . . .	»	»	Age avancé .
27	5868	Id. . .	Id.	26	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
28	5869	Id. . .	Id.	18	65	Id. . . .	»	»	Id. . .
29	5870	Id. . .	Id.	19	62	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
30	5871	Id. . .	Id.	19	65	Veuf . . .	1	15	Id. . .
31	5872	Id. . .	Id.	26	64	Marié . . .	»	»	Id. . .
32	5873	Id. . .	Id.	24	52	Id. . . .	»	»	Id. . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1871.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNÉES DE SERVICES							
	AGRIC.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans. Mois. Jours.	Francs			
9,000	"	54 " "	"	54 " "	5,000	1 ^{er} janv. 1871.	15	Maximum.
2,468	19 1 "	50 4 "	"	49 5 "	1,645	Id.	15	Id.
1,800	"	40 2 "	"	40 2 "	1,112	Id.	"	
1,500	55 5 "	"	"	55 5 "	911	Id.	"	
1,500	50 " "	"	10 5 "	40 5 "	1,000	Id.	15	Id.
1,500	33 5 "	"	"	55 5 "	892	Id.	"	
4,508	"	36 2 "	"	56 2 "	2,597	1 ^{er} fév. 1871.	"	
6,750	"	40 4 "	"	40 4 "	3,500	1 ^{er} mars 1871.	15	Id.
5,578	15 2 "	58 9 "	"	55 11 "	3,500	Id.	15	Id.
1,961	21 8 "	21 9 "	"	43 5 "	1,507	Id.	15	Id.
1,400	29 1 "	"	15 2 "	42 5 "	955	Id.	15	Id.
550	28 6 "	"	4 " "	52 6 "	518	Id.	"	
1,500	50 7 "	"	"	50 7 "	834	Id.	"	
1,200	58 2 "	"	4 10 "	45 " "	800	Id.	15	Id.
1,000	10 5 "	"	"	10 5 "	189	Id.	"	
1,400	40 4 "	"	6 1 "	46 5 "	955	Id.	15	Id.
1,400	40 2 "	"	4 9 "	44 11 "	955	Id.	15	Id.
1,585	55 8 "	"	"	55 8 "	898	Id.	"	
1,400	54 " 15	"	7 10 15	41 11 "	955	Id.	15	Id.
1,400	50 7 24	"	10 10 6	41 6 "	955	Id.	15	Id.
1,100	58 10 "	"	"	58 10 "	755	Id.	15	Id.
1,100	57 10 "	"	4 10 "	42 8 "	755	Id.	15	Id.
1,050	51 " "	"	7 8 "	58 8 "	726	Id.	15	Id.
1,100	57 11 "	"	"	57 11 "	755	Id.	15	Id.
1,100	56 9 "	"	"	56 9 "	755	Id.	15	Id.
1,000	58 2 "	"	"	58 2 "	666	Id.	15	Id.
1,000	55 9 "	"	1 7 "	55 4 "	657	Id.	"	
1,000	41 5 "	"	4 10 "	46 3 "	666	Id.	15	Id.
1,000	55 5 20	"	6 5 1	41 9 "	666	Id.	15	Id.
1,000	55 11 "	"	8 " "	45 11 "	666	Id.	15	Id.
1,000	57 10 "	"	"	57 10 "	666	Id.	15	Id.
1,000	28 " "	"	"	28 " "	509	Id.	"	

96

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFERENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
33	3874	4 avril 1871.	Préposé des douanes	19	63	Veuf . . .	1	15	Infirmités . .
34	3875	Id . . .	Id	19	61	Id. . . .	1	5	Id. . . .
35	3876	Id. . . .	Receveur des contributions . .	21	55	Marié . . .	1	14	Id. . . .
36	3877	Id. . . .	Id.	34	66	Id. . . .	"	"	Age avancé .
37	3878	Id. . . .	Id.	19	55	Id. . . .	"	"	Infirmités . .
38	3879	Id. . . .	Sous-brigadier des douanes . .	20	66	Id. . . .	"	"	Age avancé .
39	3880	Id. . . .	Brigadier des douanes	12	62	Veuf . . .	1	3	Infirmités . .
40	3881	Id. . . .	Sous-brigadier des douanes . .	25	60	Id. . . .	"	"	Id. . . .
41	3882	Id. . . .	Préposé des douanes	19	57	Id. . . .	"	"	Id. . . .
42	3883	Id. . . .	Id.	20	58	Célibataire .	"	"	Id. . . .
43	3884	Id. . . .	Id.	19	56	Marié . . .	"	"	Id. . . .
44	3885	Id. . . .	Brigadier des douanes	24	60	Célibataire .	"	"	Id. . . .
45	3886	Id. . . .	Id.	27	65	Marié . . .	"	"	Age avancé .
46	3887	Id. . . .	Id.	28	68	Id. . . .	"	"	Id. . . .
47	3888	Id. . . .	Sous-brigadier des douanes . .	18	62	Id. . . .	2	6 5	Infirmités . .
48	3889	Id. . . .	Id.	25	64	Id. . . .	"	"	Id. . . .
49	3890	Id. . . .	Préposé des douanes	31	62	Célibataire .	"	"	Id. . . .
50	3891	17 juin 1871. .	Id.	19	55	Marié . . .	3	17 14 5	Id. . . .
51	3892	4 avril 1871. .	Id.	25	59	Id. . . .	"	"	Id. . . .
52	3893	Id. . . .	Id.	35	67	Id. . . .	2	16 9	Id. . . .
53	3894	17 juin 1871 . .	Id.	50	66	Id. . . .	1	14	Age avancé .
54	3895	Id. . . .	Géomètre du cadastre	31	67	Id. . . .	"	"	Id. . . .
55	3896	Id. . . .	Sous-brigadier des douanes . .	29	65	Id. . . .	2	17 14	Infirmités . .
56	3897	4 avril 1871. .	Inspecteur de l'enregistrement. .	22	55	Id. . . .	"	"	Id. . . .
57	3898	17 juin 1871. .	Préposé des douanes en disponi- bilité.	25	54	Id. . . .	2	15 12	Id. . . .
58	3899	Id. . . .	Géomètre du cadastre	22	67	Id. . . .	2	16 14	Age avancé .
59	3900	Id. . . .	Brigadier des douanes	19	65	Veuf . . .	1	8	Id. . . .
60	3901	Id. . . .	Id.	24	55	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
61	3902	Id. . . .	Préposé des douanes	18	66	Marié . . .	"	"	Age avancé .
62	3903	6 août 1871. .	Sous-lieutenant des douanes .	19	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
63	3904	Id. . . .	Brigadier des douanes	25	67	Id. . . .	2	16 11	Id. . . .
64	3905	Id. . . .	Id.	26	64	Id. . . .	"	"	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1841, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
845	10 4 "	"	10 " "	20 4 "	288	1 ^{er} mars 1871.	"	
1,000	30 10 19	"	9 7 11	40 6 "	666	Id.	15	Maximum.
2,050	"	33 10 "	"	33 10 "	1,067	Id.	"	
1,997	20 4 "	12 " "	"	32 4 "	1,106	Id.	"	
2,502	10 3 "	"	6 1 "	16 4 "	378	Id.	"	
1,100	39 " "	"	4 10 "	43 10 "	733	Id.	15	Id.
1,400	37 4 "	"	10 4 "	47 8 "	933	Id.	15	Id.
1,100	37 3 "	"	"	37 5 "	733	Id.	15	Id.
1,000	27 3 "	"	7 11 "	35 2 "	617	Id.	"	
1,000	30 10 "	"	7 11 "	38 9 "	666	Id.	15	Id.
1,000	31 3 "	"	6 2 "	37 5 "	663	Id.	"	
1,400	35 11 "	"	"	35 11 "	914	Id.	"	
1,400	37 8 "	"	"	37 8 "	933	Id.	15	Id.
1,400	36 6 "	"	3 3 "	39 9 "	933	Id.	15	Id.
1,100	35 1 "	"	7 6 "	42 7 "	733	Id.	15	Id.
1,100	39 " "	"	"	39 " "	733	Id.	15	Id.
1,000	31 1 "	"	"	31 1 "	363	Id.	"	
1,000	28 7 "	"	6 3 "	34 10 "	613	Id.	"	
1,000	34 1 "	"	"	34 1 "	619	Id.	"	
1,000	31 11 "	"	"	31 11 "	380	Id.	"	
1,000	36 5 "	"	"	36 5 "	662	Id.	"	
2,585	"	33 9 "	"	33 9 "	1,421	Id.	"	
1,100	35 8 "	"	"	35 8 "	713	Id.	"	
7,000	"	32 9 "	"	32 9 "	3,520	Id.	"	
1,000	29 " "	"	"	29 " "	619	1 ^{er} avril 1871.	5 et 9	Accident.
2,600	"	45 " "	"	45 " "	1,733	1 ^{er} mai 1871.	15	Maximum.
1,400	39 5 "	"	4 9 "	44 " "	933	Id.	15	Id.
1,400	31 8 "	"	"	31 8 "	806	Id.	"	
1,000	29 " "	"	11 5 "	40 5 "	666	Id.	13	Id.
1,800	40 11 "	"	4 10 "	45 9 "	1,200	1 ^{er} juin 1871.	15	Id.
1,400	41 11 "	"	"	41 11 "	933	Id.	15	Id.
1,400	38 2 "	"	"	38 2 "	933	Id.	15	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				Ans de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME.	ÂGE.	
65	5906	6 août 1871	Brigadier des douanes	18	62	Marié	"	"	Infirmités
66	5907	Id.	Sous-brigadier des douanes.	21	65	Veuf	"	"	Âge avancé.
67	5908	Id.	Id.	19	65	Marié	1	15	Id.
68	5909	Id.	Id.	52	60	Id.	"	"	Infirmités
69	5910	Id.	Préposé des douanes	21	60	Id.	"	"	Id.
70	5911	Id.	Id.	19	65	Veuf	1	10	Id.
71	5912	Id.	Id.	19	58	Célibataire	"	"	Id.
72	5915	Id.	Id.	25	61	Marié	"	"	Id.
73	5914	Id.	Id.	20	61	Célibataire	"	"	Id.
74	5915	Id.	Id.	26	65	Marié	"	"	Âge avancé.
75	5916	Id.	Inspecteur-contrôleur des contr.	18	66	Id.	"	"	Id.
76	5917	Id.	Préposé des douanes	19	57	Id.	1	17	Infirmités
77	5918	Id.	Brigadier des douanes	16	55	Veuf	1	12	Id.
78	5919	Id.	Id.	22	62	Marié	"	"	Id.
79	5920	Id.	Sous-brigadier des douanes.	28	59	Id.	1	16	Id.
80	5921	Id.	Préposé des douanes	25	61	Id.	"	"	Id.
81	5922	Id.	Id.	19	61	Célibataire	"	"	Id.
82	5925	Id.	Id.	19	61	Marié	5	17 15 12	Id.
83	5924	Id.	Id.	19	64	Id.	4	15 10 7 2	Id.
84	5925	Id.	Sous-brigadier des douanes.	28	65	Id.	"	"	Âge avancé.
85	5926	Id.	Id.	19	65	Id.	1	15	Id.
86	5927	Id.	Vérificateur des douanes.	27	67	Id.	"	"	Id.
87	5928	20 nov. 1871.	Receveur des actes judiciaires	26	69	Veuf	"	"	Id.
88	5929	6 août 1871.	Sous-lieutenant des douanes	19	65	Marié	1	16	Id.
89	5950	Id.	Commis aux écritures	19	56	Id.	2	5 1	Infirmités
90	5951	25 sept. 1871.	Directeur du Trésor	29	70	Id.	"	"	Âge avancé.
91	5952	6 août 1871.	Id.	24	71	Veuf	"	"	Id.
92	5955	25 sept. 1871.	Agent du Trésor	25	70	Marié	"	"	Id.
93	5954	6 août 1871.	Directeur de l'enregistrement	21	65	Id.	"	"	Id.
94	5955	25 sept. 1871.	Receveur des douanes.	25	67	Id.	"	"	Id.
95	5956	Id.	Contrôleur principal des droits de navigation.	52	65	Célibataire	"	"	Id.
96	5957	20 nov. 1871.	Agent du Trésor	25	65	Veuf	"	"	Id.
97	5958	Id.	Garde forestier.	55	65	Marié	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,400	50 8 27	"	9 11 5	40 8 "	955	1 ^{er} juin 1871.	15	Maximum.
1,100	45 5 "	1 " "	"	44 5 "	755	Id.	15	Id.
1,100	59 " "	"	5 7 "	44 7 "	755	Id.	15	Id.
1,100	57 11 "	"	"	57 11 "	755	Id.	15	Id.
1,000	58 6 "	"	"	58 6 "	666	Id.	15	Id.
1,000	51 1 "	"	11 11 "	45 " "	666	Id.	15	Id.
1,000	51 6 "	"	7 7 "	50 1 "	666	Id.	15	Id.
1,000	55 11 "	"	"	55 11 "	655	Id.	"	
1,000	59 9 "	"	"	59 9 "	666	Id.	15	Id.
1,000	58 5 "	"	"	58 5 "	666	Id.	15	Id.
5,000	4 11 "	45 2 "	"	48 1 "	5,555	Id.	15	Id.
1,000	27 6 "	"	10 5 "	37 9 "	657	Id.	"	
1,400	28 11 "	"	6 5 "	55 2 "	870	Id.	"	
1,400	56 5 21	"	1 6 9	58 " "	955	Id.	15	Id.
1,100	50 6 "	"	"	50 6 "	610	Id.	"	
1,000	54 5 "	"	4 5 "	58 8 "	666	Id.	15	Id.
1,000	51 5 "	"	10 2 "	41 7 "	666	Id.	15	Id.
1,000	50 10 "	"	10 " "	40 10 "	666	Id.	15	Id.
1,000	27 11 12	"	5 9 18	51 9 "	566	Id.	"	
1,100	20 2 "	"	6 5 "	55 5 "	689	Id.	"	
1,100	54 5 "	"	6 7 "	41 " "	755	Id.	15	Id.
5,000	20 7 "	15 9 "	1 6 "	57 10 "	1,918	Id.	"	
7,214	"	42 5 "	"	42 5 "	5,500	1 ^{er} juillet 1871.	15	Id.
1,800	40 4 9	"	4 9 21	45 2 "	1,200	Id.	15	Id.
2,060	16 10 22	16 " "	2 2 8	55 1 "	1,209	Id.	"	
8,000	"	50 8 "	"	50 8 "	5,000	Id.	15	Maximum. — Décoré
8,000	"	47 " "	"	47 " "	5,000	Id.	15	de la croix de fer.
7,000	"	47 8 "	"	47 8 "	4,666	Id.	15	Maximum.
8,000	"	45 7 "	"	45 7 "	5,000	Id.	15	Id.
1,500	24 9 "	8 9 "	10 7 "	44 1 "	1,000	Id.	15	Id.
4,500	"	55 " "	"	55 " "	2,284	1 ^{er} août 1871.	"	
4,500	7 10 "	52 11 "	"	40 9 "	2,919	Id.	"	
120	52 1 "	"	"	52 1 "	70	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils Océanographes, MARINÉS ou VASSEURS ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
98	3939	25 sept. 1871.	Commis des accises	19	63	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
99	3940	Id.	Id.	19	60	Marié . . .	"	"	Id.
100	3941	Id.	Id.	52	65	Id.	"	"	Id.
101	3942	20 nov. 1871. .	Id.	21	52	Id.	2	17 14	Id.
102	3943	25 sept. 1871. .	Id.	19	62	Id.	"	"	Id.
103	3944	Id.	Sous-brigadier des douanes	51	66	Id.	1	12	Age avancé. .
104	3945	Id.	Préposé des douanes	19	58	Id.	"	"	Infirmités . .
105	3946	Id.	Id.	24	62	Id.	"	"	Id.
106	3947	20 nov. 1871. .	Receveur des contributions	51	72	Id.	"	"	Age avancé. .
107	3948	25 sept. 1871. .	Préposé des douanes	24	48	Id.	2	16 15	Infirmités . .
108	3949	Id.	Id.	17	52	Célibataire .	"	"	Id.
109	3950	20 nov. 1871. .	Receveur des contributions	21	65	Marié . . .	"	"	Age avancé. .
110	3951	25 sept. 1871. .	Brigadier des douanes	19	65	Id.	2	10 7	Id.
111	3952	Id.	Id.	27	65	Id.	"	"	Id.
112	3953	Id.	Préposé des douanes	19	65	Id.	5	16 14 5	Id.
113	3954	20 nov. 1871. .	Id.	19	65	Id.	"	"	Id.
114	3955	25 sept. 1871. .	Id.	19	58	Id.	5	16 14 10	Infirmités . .
115	3956	Id.	Brigadier des douanes.	22	62	Id.	1	17	Id.
116	3957	20 nov. 1871. .	Id.	19	65	Célibataire .	"	"	Age avancé. .
117	3958	Id.	Sous-brigadier des douanes	22	63	Marié . . .	"	"	Infirmités . .
118	3959	25 sept. 1871. .	Id.	19	55	Id.	2	15 12	Id.
119	3960	Id.	Préposé des douanes	23	55	Id.	1	15	Id.
120	3961	Id.	Id.	19	65	Id.	2	12 9	Id.
121	3962	Id.	Id.	54	65	Id.	"	"	Id.
122	3963	Id.	Id.	22	52	Id.	4	15 11 6 4	Id.
123	3964	20 nov. 1871. .	Receveur des contributions	29	65	Id.	"	"	Age avancé .
124	3965	Id.	Id.	52	64	Id.	"	"	Infirmités . .
125	3966	25 sept. 1871. .	Garde forestier	45	70	Id.	"	"	Id.
126	3967	Id.	Id.	52	62	Célibataire .	"	"	Id.
127	3968	20 nov. 1871. .	Brigadier des douanes	21	57	Id.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,500	27 10 "	"	15 1 "	42 11 "	1,000	1 ^{er} août 1871.	13	Maximum.
1,500	28 " "	"	8 " "	36 " "	948	Id.	"	
1,200	29 6 "	"	"	29 6 "	645	Id.	"	
1,200	31 6 "	"	"	31 6 "	687	Id.	"	
1,000	10 7 "	"	17 10 "	28 5 "	466	Id.	"	
1,100	35 5 "	"	"	35 5 "	708	Id.	"	
1,000	50 1 16	"	7 8 14	57 10 "	666	Id.	13	Id.
1,000	32 8 25	"	4 6 5	37 3 "	664	Id.	"	
2,658	40 4 "	"	"	40 4 "	1,649	Id.	"	
991	24 4 "	"	"	24 4 "	458	Id.	"	
1,000	27 5 "	"	7 9 "	35 2 "	617	Id.	"	
2,164	29 11 "	14 1 "	"	44 " "	1,442	1 ^{er} sept. 1871.	13	Id.
1,345	41 10 "	"	4 10 "	46 8 "	896	Id.	13	Id.
1,400	37 10 "	"	"	37 10 "	935	Id.	13	Id.
1,000	31 4 24	"	4 9 6	36 2 "	644	Id.	"	
1,000	37 5 "	"	7 5 "	44 8 "	666	Id.	13	Id.
1,000	29 1 "	"	8 1 "	37 2 "	655	Id.	"	
1,400	35 4 "	"	3 8 "	39 " "	935	Id.	13	Id.
1,400	35 1 "	"	5 6 "	40 7 "	933	Id.	13	Id.
1,100	40 9 "	"	"	40 9 "	735	Id.	13	Id.
1,100	29 9 "	"	6 7 "	36 4 "	706	Id.	"	
1,000	32 " "	"	"	32 " "	581	Id.	"	
1,000	28 " "	"	9 4 "	37 4 "	652	Id.	"	
1,000	28 10 "	"	"	28 10 "	524	Id.	"	
1,000	30 " "	"	"	30 " "	545	Id.	"	
5,897	"	36 " "	"	30 " "	2,211	Id.	"	
3,527	"	32 4 "	"	32 4 "	1,754	Id.	"	
650	27 1 "	"	"	27 1 "	320	Id.	"	
600	30 4 "	"	"	30 4 "	330	Id.	"	
1,400	36 4 "	"	"	36 4 "	924	Id.	"	

97

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES. MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRES.	ÂGE.	
128	5969	25 sept. 1871.	Sous-brigadier des douanes.	34	64	Marié	"	"	Infirmités
129	5970	20 nov. 1871.	Id.	19	62	Id.	1	15	Id.
130	5971	Id.	Id.	21	55	Veuf.	2	6 4	Id.
131	5972	Id.	Préposé des douanes	19	58	Marié	3	10 7 4	Id.
132	5973	Id.	Id.	19	57	Id.	"	"	Id.
133	5974	Id.	Id.	19	58	Célibataire	"	"	Id.
134	5975	Id.	Id.	26	59	Marié	"	"	Id.
135	5976	25 sept. 1871.	Id.	19	67	Célibataire	"	"	Age avancé
136	5977	20 nov. 1871.	Sous-brigadier des douanes.	27	64	Marié	2	14 5	Infirmités
137	5978	Id.	Brigadier forestier	40	70	Id.	"	"	Age avancé
138	5979	Id.	Préposé des douanes.	20	65	Id.	"	"	Infirmités
139	5980	12 janvier 1872.	Receveur des contributions.	50	69	Veuf.	"	"	Age avancé
140	5981	20 nov. 1871.	Brigadier des douanes	19	65	Marié	1	16	Id.
141	5982	12 janvier 1872.	Receveur des contributions.	24	51	Id.	"	"	Infirmités
142	5983	5 mars 1872.	Préposé des douanes.	23	26	Célibataire	"	"	Id. et accident.
143	5984	20 nov. 1871.	Contrôleur des contributions en disponibilité.	24	52	Marié	"	"	Id.
144	5985	12 janvier 1872.	Receveur de l'enregistrement.	26	61	Id.	4	16 14 12 10	Id.
145	5986	Id.	Sous-lieutenant des douanes	19	65	Id.	"	"	Id.
146	5987	20 nov. 1871.	Brigadier des douanes	24	55	Id.	"	"	Id.
147	5988	Id.	Préposé des douanes.	21	55	Id.	4	14 11 9 6	Id.
148	5989	12 janvier 1872.	Id.	19	60	Célibataire	"	"	Id.
149	5990	Id.	Receveur des contributions.	22	64	Id.	"	"	Id.
150	5991	Id.	Géomètre du cadastre	24	68	Veuf.	"	"	Age avancé
151	5992	5 mars 1872.	Brigadier des douanes	51	66	Marié	"	"	Id.
152	5993	20 nov. 1871.	Sous-brigadier des douanes	25	65	Id.	1	17	Id.
153	5994	12 janvier 1872.	Vérificateur des douanes	24	67	Id.	"	"	Id.
154	5995	Id.	Inspecteur des eaux et forêts	25	67	Veuf.	"	"	Id.
155	5996	5 mars 1872.	Receveur des domaines	25	65	Marié	"	"	Id.
156	5997	Id.	Tourne-feuille.	29	70	Id.	"	"	Id.
157	5998	12 janvier 1872.	Commis des accises	20	65	Id.	1	17	Id.
158	5999	Id.	Brigadier des douanes	28	67	Id.	1	15	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,100	30 2 "	"	"	30 2 "	603	1 ^{er} sept. 1871.	"	
1,100	32 6 20	"	7 4 10	39 11 "	733	Id.	15	Maximum.
1,100	34 3 "	"	"	34 3 "	685	Id.	"	
1,000	15 2 "	"	4 1 "	19 3 "	469	Id.	5 et 9	Accident.
1,000	28 10 1	"	7 9 29	36 8 "	644	Id.	"	
804	3 10 "	"	15 10 "	17 8 "	227	Id.	"	
1,000	32 10 "	"	"	32 10 "	596	Id.	"	
1,000	58 11 25	"	4 9 7	43 9 "	666	Id.	15	Maximum.
1,100	37 3 "	"	"	37 3 "	735	1 ^{er} oct. 1871.	13	Id.
800	30 " "	"	"	30 " "	436	Id.	"	
1,000	36 7 21	"	6 6 9	43 2 "	666	Id.	13	Id.
5,289	"	39 2 "	"	39 2 "	3,186	Id.	"	
1,400	38 1 " "	"	4 10 "	42 11 "	935	Id.	13	Id.
1,452	25 6 "	1 7 "	"	27 1 "	708	Id.	"	
800	1 4 "	"	"	1 4 "	200	6 Id.	5 et 9	Accident.
3,710	"	25 10 "	"	25 10 "	1,474	11 Id.	"	
3,029	"	34 7 "	"	34 7 "	1,611	1 ^{er} nov. 1871.	"	
1,800	35 10 21	"	7 8 9	43 7 "	1,200	Id.	13	Maximum.
1,400	51 5 "	"	"	51 5 "	799	Id.	"	
1,000	33 8 "	"	"	33 8 "	612	Id.	"	
1,000	35 2 "	"	4 11 "	40 1 "	666	Id.	13	Id.
6,750	"	42 4 "	"	42 4 "	3,500	Id.	13	Id.
2,600	"	39 7 "	"	39 7 "	1,585	Id.	"	
1,525	34 11 "	"	"	34 11 "	841	Id.	"	
1,100	36 4 "	"	3 9 "	40 1 "	733	Id.	15	Id.
2,500	40 " "	5 1 "	"	45 1 "	1,666	Id.	13	Id.
5,591	11 " 10	34 6 20	"	45 7 "	3,727	1 ^{er} déc. 1871.	13	Id.
5,741	"	41 9 "	"	41 9 "	3,500	Id.	13	Id.
1,175	"	36 9 "	"	36 9 "	664	Id.	"	
1,500	44 11 "	"	"	44 11 "	1,000	Id.	13	Id.
1,400	39 3 "	"	"	39 3 "	933	Id.	13	Id.

98

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SURVIV.	ÂGE.	
159	4000	12 janvier 1872.	Préposé des douanes	25	65	Célibataire .	»	»	Age avancé. .
160	4001	Id.	Directeur des contributions. . . .	21	72	Id. . . .	»	»	Id. . . .
161	4002	5 mars 1872.	Receveur des contributions	25	71	Marié. . . .	»	»	Id. . . .
162	4003	12 janvier 1872.	Id.	22	65	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
163	4004	Id.	Préposé des douanes	19	64	Id. . . .	»	»	Id. . . .
164	4005	5 mars 1872.	Receveur des contributions	40	68	Célibataire .	»	»	Id. . . .
165	4006	12 janvier 1872.	Brigadier des douanes	25	51	Marié. . . .	2	9 7	Id. . . .
166	4007	5 mars 1872.	Sous-brigadier des douanes. . . .	52	63	Id. . . .	»	»	Id. . . .
167	4008	12 janvier 1872.	Préposé des douanes	19	63	Id. . . .	2	15 8	Id. . . .
168	4009	Id.	Id.	16	59	Id. . . .	2	16 12	Id. . . .
169	4010	Id.	Id.	19	60	Id. . . .	»	»	Id. . . .
170	4011	Id.	Id.	21	59	Célibataire .	»	»	Id. . . .
171	4012	Id.	Id.	19	60	Veuf	1	16	Id. . . .
172	4015	5 mars 1872.	Commis des accises	26	65	Célibataire .	»	»	Age avancé. .
173	4014	12 janvier 1872.	Brigadier des douanes	35	66	Marié. . . .	6	17 15 12 11 5 1	Id. . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1814, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,000	40 1 "	" "	"	40 1 "	666	1 ^{er} déc. 1871.	15	Maximum.
8,000	"	51 " "	"	51 2 "	5,000	Id.	15	Id.
6,750	"	46 1 "	"	46 1 "	3,500	Id.	15	Id.
4,618	"	54 2 "	"	54 2 "	5,078	Id.	15 et la loi du 27 mai 1838.	Id. Officier de volontaires en 1830 et décoré de la Croix de fer.
1,000	56 5 "	"	8 9 "	45 2 "	666	Id.	15	Maximum.
2,257	"	28 2 "	"	28 2 "	978	Id.	"	
1,400	28 5 "	"	"	28 5 "	850	Id.	5 et 9	Accident.
1,086	51 " "	"	"	51 " "	612	Id.	"	
1,000	56 7 "	"	7 6 "	44 1 "	666	Id.	15	Maximum.
1,000	28 9 14	"	12 1 16	40 11 "	666	Id.	59 et 15	Id.
1,000	51 2 "	"	5 5 "	56 7 "	650	Id.	"	
1,000	57 5 "	"	"	57 5 "	666	Id.	15	Id.
1,000	55 10 "	"	4 4 "	40 2 "	666	Id.	15	Id.
1,000	52 7 21	"	" 10 9	55 6 "	606	Id.	"	
1,400	55 4 "	"	15 " "	48 4 "	955	Id.	15	Id.
TOTAL . . . fr.					198,255			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2^e Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1871.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laiscent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
D'ORDRE	du registre des pensions.	du registre des extinct ^{es} .	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de lous dées.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir de laquelle les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
1	5957	5452	65	65	1 mars 1869.	50 nov. 1870.	1 9	Décès.	725	"
2	6555	5455	67	67	1 septemb. 1870.	31 déc. 1870.	0 4	Id.	492	Veuve.
3	5959	5456	75	82	1 juin 1862.	Id.	8 7	Id.	2,153	Id.
4	5014	5457	71	76	1 mars 1866.	Id.	4 10	Id.	1,542	Id.
5	5965	5458	68	70	1 mars 1869.	Id.	1 10	Id.	3,067	Id.
6	1590	5459	47	68	1 mars 1850.	50 nov. 1870.	20 9	Id.	204	"
7	39	5440	51	77	1 février 1845.	31 déc. 1870.	25 11	Id.	716	Veuve.
8	6566	5445	69	70	1 mars 1870.	50 nov. 1870	0 9	Id.	548	"
9	5152	5444	58	71	1 juillet 1858.	51 déc. 1870.	12 6	Id.	464	Veuve.
10	6153	5445	61	62	1 juin 1869.	51 octobre 1870.	1 5	Id.	929	Id.
11	4499	5446	65	72	1 juin 1864.	51 déc. 1870.	6 7	Id.	824	Id.
12	4073	5449	55	65	1 octobre 1862.	50 nov. 1870.	8 2	Id.	2,579	"
13	5841	5450	68	70	1 novemb. 1868.	Id.	2 1	Id.	1,258	Veuve.
14	4129	5451	68	76	1 janvier 1865.	51 janvier 1871.	5 1	Id.	5,000	"
15	6589	5452	56	57	1 mars 1870.	51 déc. 1870.	0 10	Id.	955	Veuve.
16	6153	5455	54	56	1 juin 1869.	Id.	1 7	Id.	788	Id.
17	5225	5454	56	60	1 janvier 1867.	50 juin 1870.	5 6	Id.	658	Id.
18	1806	5455	47	66	1 novemb. 1851.	51 juillet 1870.	18 9	Id.	366	Id.
19	5746	5461	74	77	1 avril 1868.	50 sept 1870.	2 6	Id.	594	Id.
20	2125	5465	55	72	1 septemb. 1855.	51 octobre 1870.	17 2	Id.	578	Id.
21	4454	5469	61	68	1 février 1864.	51 déc. 1870.	6 11	Id.	455	"
22	5575	5471	71	85	1 mai 1859.	Id.	11 8	Id.	1,466	"
23	4575	5472	65	69	1 octobre 1864.	Id.	6 3	Id.	1,554	"
24	1851	5474	62	81	1 décemb. 1851.	51 janvier 1871.	19 2	Id.	1,456	Veuve.
25	4610	5478	66	72	1 décemb. 1864.	51 déc. 1870.	6 1	Id.	1,482	"
26	6101	5480	67	69	1 juin 1869.	51 janvier 1871	1 8	Id.	650	Veuve.
27	2150	5481	47	64	1 novemb. 1855.	51 déc. 1870.	17 2	Id.	1,555	"
28	5282	5485	51	55	1 janvier 1867.	51 janvier 1871.	4 1	Id.	400	Veuve.
29	5276	5486	65	77	1 mars 1859.	Id.	11 11	Id.	678	Id.
30	5629	5487	66	69	1 janvier 1868.	Id.	3 1	Id.	1,553	Id.
31	5285	5488	65	67	1 janvier 1867.	51 déc. 1870.	4 "	Id.	1,165	"
32	4769	5490	58	64	1 juin 1865.	28 fév. 1871.	5 9	Id.	2,678	Veuve.
33	2000	5494	54	72	1 janvier 1855.	51 octobre 1870.	17 10	Id.	555	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE	CAUSES	MONTANT	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
N° ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extinctes.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.	des pensions.	DE L'EXTINCTION des pensions.	des pensions.	
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs	
34	6229	3496	55	57	1 décemb. 1869.	31 octobre 1870.	1 11	Décès	568	»
35	5438	3499	60	71	1 février 1869.	31 janvier 1871.	11 »	Id.	551	Veuve.
36	1805	3501	54	73	1 septemb. 1851.	31 octobre 1870.	19 2	Id.	293	»
37	438	3506	57	80	1 mars 1848.	30 nov. 1870.	22 9	Id.	564	»
38	6021	3507	65	67	1 mai 1869.	Id.	1 7	Id.	1,458	»
39	6380	3508	62	63	1 mars 1870.	28 février 1871.	1 »	Id.	1,353	»
40	4728	3511	62	68	1 avril 1865.	31 mars 1871.	6 »	Id.	1,890	»
41	5019	3513	62	76	1 décemb. 1856.	Id.	14 4	Id.	348	Veuve.
42	6519	3516	65	65	1 septemb. 1870.	31 janvier 1871.	0 5	Id.	935	Id.
43	4915	3517	66	71	1 décemb. 1865.	Id.	5 2	Id.	3,150	Id.
44	1811	3518	63	82	1 novemb. 1851.	28 février 1871.	19 4	Id.	786	»
45	1835	3519	55	77	1 février 1847.	30 nov. 1870.	25 10	Id.	824	»
46	5052	3521	61	66	1 avril 1866.	28 février 1871.	4 11	Id.	875	»
47	5025	3525	60	65	1 mars 1866.	Id.	5 »	Id.	3,500	Veuve.
48	477	3526	57	80	1 juin 1848.	Id.	22 9	Id.	519	Id.
49	2426	3527	57	75	1 mai 1855.	31 mars 1871.	15 11	Id.	717	Id.
50	6041	3529	59	61	1 juin 1869.	28 février 1871.	1 9	Id.	646	Id.
51	675	3530	55	75	1 mars 1849.	Id.	22 »	Id.	487	»
52	6671	3532	65	65	1 mars 1871.	31 mars 1871.	0 1	Id.	955	Veuve.
53	5911	3533	60	62	1 janvier 1869.	30 avril 1871.	2 4	Id.	752	Id.
54	169	3534	58	84	1 août 1845.	Id.	25 9	Id.	711	»
55	4405	3535	65	72	1 janvier 1864.	31 mars 1871.	7 5	Id.	676	Veuve.
56	2448	3537	57	75	1 juin 1855.	Id.	15 10	Id.	702	Id.
57	2528	3538	65	80	1 septemb. 1854.	30 avril 1871.	16 8	Id.	955	»
58	5145	3539	54	67	1 juillet 1858.	Id.	12 10	Id.	570	Veuve.
59	2510	3540	55	71	1 septemb. 1855.	Id.	15 8	Id.	852	Id.
60	2662	3541	48	63	1 juin 1856.	31 déc. 1870.	14 7	Id.	592	»
61	5926	3543	65	67	1 mars 1869.	30 avril 1871.	2 2	Id.	1,058	»
62	4595	3544	65	72	1 janvier 1864.	Id.	7 4	Id.	521	Veuve.
63	552	3545	59	81	1 décemb. 1848.	Id.	22 5	Id.	565	Id.
64	5562	3548	65	69	1 avril 1867.	Id.	4 1	Id.	620	»
65	4078	3549	55	64	1 novemb. 1862.	Id.	8 6	Id.	620	Veuve.
66	5819	3550	54	64	1 juillet 1861.	28 février 1871.	9 8	Id.	1,353	Id.
67	1701	3552	55	75	1 février 1851.	Id.	20 1	Id.	822	»
68	1569	3554	62	85	1 janvier 1850.	Id.	21 2	Id.	5,590	»

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
N° ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
69	6092	3556	65	67	1 juin 1869.	28 février 1871.	1 9	Décès.	935	Veuve.
70	5961	3557	65	67	1 mars 1869.	Id.	2 "	Id.	5,346	Id.
71	1909	3558	65	82	1 juin 1852.	50 avril 1871.	18 11	Id.	1,608	"
72	6266	3561	57	57	1 décemb. 1869.	51 mars 1870.	0 4	Id.	259	"
73	3695	3565	65	72	1 mars 1861.	Id.	9 1	Id.	621	"
74	2574	3564	55	68	1 janvier 1856.	28 février 1871.	15 2	Id.	655	"
75	6546	3565	71	72	1 septemb. 1870.	30 juin 1871.	0 10	Id.	5,000	Veuve.
76	4571	3566	55	62	1 octobre 1864.	51 mai 1871.	6 8	Id.	744	Id.
77	6098	3575	66	68	1 juin 1869.	50 juin 1871.	2 1	Id.	935	Id.
78	1967	3576	60	78	1 octobre 1852.	50 avril 1870.	17 7	Id.	354	"
79	2909	3577	58	72	1 mai 1857.	51 mai 1871.	14 1	Id.	702	Veuve.
80	5757	3579	65	66	1 juin 1868.	50 juin 1871.	3 1	Id.	614	Id.
81	3698	3580	55	65	1 mars 1861.	51 mai 1871.	10 5	Id.	572	Id.
82	6029	3581	56	58	1 juin 1869.	Id.	2 "	Id.	492	"
83	5072	3582	66	79	1 février 1858.	Id.	15 4	Id.	1,037	"
84	3158	3585	68	81	1 août 1858.	50 avril 1871.	12 9	Id.	4,694	Veuve.
85	505	3584	65	86	1 septemb. 1848.	50 juin 1871.	22 10	Id.	742	Id.
86	6465	3585	57	58	1 juin 1870.	51 mai 1871.	1 "	Id.	175	"
87	5585	3586	65	69	1 janvier 1868.	51 juillet 1871.	5 7	Id.	3,500	Veuve.
88	1990	3589	54	73	1 décemb. 1852.	Id.	18 8	Id.	611	"
89	4677	3590	70	77	1 janvier 1865.	Id.	6 7	Id.	5,500	Veuve.
90	5544	3591	65	77	1 août 1859.	Id.	12 "	Id.	666	"
91	3927	3595	70	79	1 mai 1862.	50 sept. 1871.	9 5	Id.	3,500	Veuve.
92	4529	3596	68	76	1 novemb. 1865.	51 juillet 1871.	7 9	Id.	1,816	"
93	5729	3600	58	61	1 juin 1868.	50 sept. 1871.	5 4	Id.	1,158	Veuve.
94	6052	3601	65	67	1 juin 1869.	51 août 1871.	2 5	Id.	660	Id.
95	5298	3602	51	56	1 mars 1867.	Id.	4 6	Id.	754	Id.
96	5977	3605	66	75	1 juin 1862.	51 juillet 1871.	9 2	Id.	2,355	Id.
97	4698	3604	56	65	1 mars 1865.	51 août 1871.	6 6	Id.	518	Id.
98	5065	3605	64	69	1 mai 1866.	Id.	5 4	Id.	579	"
99	3159	3607	67	80	1 août 1858.	Id.	15 1	Id.	5,000	"
100	6552	3608	65	66	1 juillet 1870.	51 octobre 1871.	1 4	Id.	3,500	Veuve.
101	2441	3609	65	81	1 mai 1855.	51 août 1871.	16 4	Id.	1,261	Id.
102	4954	3610	58	74	1 janvier 1866.	Id.	5 8	Id.	681	Id.
103	3655	3612	67	78	1 décemb. 1860.	Id.	10 9	Id.	1,028	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1873.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	LES PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
N° ORDRE	du registre des pensions.	du registre des extinct ^{es} .	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
104	2559	3613	53	69	1 janvier 1856.	31 juillet 1871.	15 7	Décès.	1,567	"
105	6225	3614	65	67	1 octobre 1869.	30 septemb. 1871.	2 "	Id.	1,516	"
106	2725	3615	55	70	1 déc. 1856.	Id.	14 10	Id.	690	"
107	5220	3616	70	85	1 janvier 1859.	Id.	12 9	Id.	186	"
108	5367	3617	53	64	1 juillet 1860.	31 juillet 1871.	11 1	Id.	551	"
109	6591	3618	54	55	1 mars 1870.	31 mars 1871.	1 1	Id.	822	"
110	4571	3619	62	69	1 déc. 1865.	30 avril 1871.	7 5	Id.	755	"
111	6716	3620	67	67	1 mars 1871.	31 mai 1871.	0 5	Id.	1,421	Veuve.
112	5245	3621	60	62	1 mars 1859.	30 avril 1871.	2 2	Id.	644	"
113	6460	3626	67	68	1 juin 1870	31 mai 1871.	1 "	Id.	776	Orphelins.
114	6090	3627	65	67	1 juin 1869.	Id.	2 "	Id.	901	"
115	1920	3650	71	88	1 juillet 1852.	31 mars 1869.	16 9	Id.	846	"
116	5178	3651	59	65	1 octobre 1866.	31 janvier 1871.	4 4	Id.	1,010	"
117	5924	3652	57	59	1 mars 1869.	31 mai 1871.	2 5	Id.	1,609	Veuve
118	2554	3653	52	69	1 septemb. 1854.	28 février 1871.	16 6	Id.	586	Id.
119	3678	3654	51	61	1 février 1861.	30 avril 1871.	10 5	Id.	495	Id.
120	4954	3656	58	65	1 février 1866.	31 mai 1871.	5 4	Id.	602	"
121	6115	3658	71	75	1 mai 1869.	30 juin 1871.	2 2	Id.	1,666	Veuve.
122	1575	3640	56	77	1 mars 1850.	31 juillet 1871.	21 5	Id.	998	"
123	5005	3641	70	84	1 nov. 1857.	31 mai 1871.	15 7	Id.	1,527	Veuve.
124	6802	3642	70	70	1 juillet 1871.	31 octobre 1871.	0 4	Id.	4,666	Id.
125	5227	3645	65	76	1 mars 1859.	Id.	12 8	Id.	275	Id.
126	661	3646	54	77	1 janvier 1849.	31 juillet 1871.	22 7	Id.	1,167	"
127	4166	3647	65	74	1 janvier 1865	30 septemb. 1871.	8 9	Id.	2,492	Veuve.
128	6551	3650	65	66	1 juillet 1870.	31 octobre 1871.	1 4	Id.	1,516	"
129	2962	3651	55	69	1 août 1857.	Id.	14 5	Id.	556	"
130	4724	3655	75	79	1 avril 1865.	31 août 1871.	6 5	Id.	1,326	"
131	4509	3654	48	56	1 septemb. 1865.	31 mai 1871.	7 9	Id.	426	Orphelins.
132	1754	3655	52	72	1 août 1851.	31 août 1871.	20 1	Id.	651	"
133	1804	3656	58	78	1 avril 1851.	Id.	20 5	Id.	371	Veuve.
134	451	3657	45	66	1 mars 1848.	30 avril 1871.	25 2	Id.	185	"
135	6148	3658	67	69	1 juin 1869.	30 juin 1871.	2 1	Id.	240	Veuve.
136	5508	3659	70	74	1 mars 1867.	Id.	4 4	Id.	1,605	Id.
137	6758	3660	67	67	1 mai 1871.	31 août 1871.	0 4	Id.	1,755	Id.
138	5098	3661	65	71	1 juin 1866.	30 nov. 1871.	5 6	Id.	1,050	"

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1873.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
d'ordon.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
139	2026	3663	51	70	1 février 1855.	30 nov. 1871.	18 10	Décès.	594	"
140	4140	3664	70	79	1 février 1865.	Id.	8 10	Id.	5,000	"
141	4568	3665	72	79	1 octobre 1864.	Id.	7 2	Id.	5,000	Veuve.
142	2786.	3670	58	75	1 février 1857.	Id.	14 10	Id.	881	Id.
TOTAL fr.									175,995	

Montant des extinctions constatées en 1871, sur les pensions accordées en vertu de la loi
du 21 juillet 1844, ci fr. 175,995

Les extinctions constatées également en 1871, sur les pensions des fonctionnaires de l'an-
cienne caisse de retraite, s'élèvent à 11,371

TOTAL des extinctions en 1871. . . . fr. 185,364

Au 1^{er} janvier 1872, les pensions à servir des fonctionnaires et employés au Département
des Finances étaient de fr. 1,909,818

Les pensions à accorder en 1872 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 170,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années, 1869, 1870 et 1871, à 161,822

8,178

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1873 seront de 1,917,996

On présume que les pensions nouvelles pour 1873 (non compris le crédit de 28,000 francs
alloué pour le premier terme) atteindront 165,000

Et les extinctions 160,000

5,000

De sorte que les pensions à servir en 1873 comporteront une somme de 1,922,996

Soit en chiffres ronds fr. 1,923,000